



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le premier juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, maire.

Date de la convocation : 24 juin 2024

Etaient présents : Monsieur le Maire, M. VERLEY, M. DUMORTIER, S. LAMBIN, D. HAYART, A. TROUILLET, B. LEROUGE, Y. BERTAUX, D. VERHAEVERBEKE, O. DELORY, P. DURETZ, M. KARLINSKI, C. CABOUR, C. LAMARQUE, JS THIBAUT

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND, Madame Juliette LECOEUICHE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Valérie LEPETZ a donné pouvoir à Madame Séverine LAMBIN
Madame Isabelle DELMER a donné pouvoir à Monsieur Olivier DELORY

Secrétaire de séance : Madame Séverine LAMBIN, secrétaire et Madame Jenny GIUBLES, auxiliaire.

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02_11042023.

Présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Damien HAYART

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Séverine LAMBIN en tant que secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLES en auxiliaire.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 qui a été adressé à tous les élus.

Vote du Conseil Municipal : Majorité des membres présents au Conseil Municipal précédent + 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT).

3. CREATION EMPLOIS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – PAUSE MERIDIENNE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire évoque la nécessité de prendre cette délibération afin de reconduire à l'identique la configuration de l'année scolaire précédente au niveau du personnel communal pendant la pause méridienne.

Il propose de créer 3 contrats d'accroissement temporaire d'activité, à durée déterminée, pour l'année scolaire 2024/2025 à raison de 2 heures par jour d'école.

La somme a été prévue au budget.

Vote du Conseil Municipal : unanimité

4. MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ETUDE SURVEILLEE - ECOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Séverine LAMBIN, conseillère déléguée à l'école qui évoque la mise en place à la rentrée prochaine de ce service.

Elle explique qu'un sondage a été réalisé auprès des parents et que les premiers résultats font état d'environ 35 enfants susceptibles de fréquenter cette étude.

L'étude aura lieu les lundis et jeudis pour 24 élèves répartis en deux classes pour une durée maximale d'1 heure (soit 4 h maximum au total par semaine) ; un turn-over se fera entre quatre institutrices.

La rémunération des enseignants(tes) s'établit comme suit, selon le décret 2016-670 du 25 mai 2016 :

HEURE D'ETUDE SURVEILLÉE

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 €
Instituteurs exerçant en collège	20,03 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	22,34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,57 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité (sur la mise en place de ce service et sur les taux de rémunération appliqués)

5. MODIFICATIONS DES TARIFS PERI ET EXTRASCOLAIRES ANNEE 2024/2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Séverine LAMBIN, conseillère déléguée à l'école, qui détaille les prix de l'étude surveillée, comme suit :

Etude surveillée :

QUOTIENT FAMILIAL		2023/2024
DE	A	
0	500	1 €
501	900	1.50 €
901	Et plus	2.00 €
Extérieur		2.50 €
Enfants du personnel municipal + enseignants domiciliés à l'extérieur		2.00 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

Ensuite, il laisse la parole à Madame Magali DUMORTIER, adjointe à la jeunesse, pour évoquer les différents tarifs extra et périscolaires qui ont été augmentés de 7 % (tarifs inchangés depuis 2021, augmentation par rapport au coût de la vie).

Garderie :

QUOTIENT FAMILIAL		2024/2025
DE	A	FORFAIT A LA DEMI-HEURE
0	500	0.42 €
501	900	1.02 €
901	Et plus	1.36 €
Extérieur		1.47 €
Enfants du personnel municipal + enseignants domiciliés à l'extérieur		1.36 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

Mercredis récréatifs :

Aux enfants domiciliés à ILLIES + enfants du personnel communal et enseignants (tarif à la demi-journée)			
	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 900	Quotient familial supérieur à 901
1 enfant à la ½ journée	3.34 €	8.13 €	10.87 €
2 enfants et plus - 10% (par enfant)	3.00 €	7.32 €	9.78 €
Aux enfants non domiciliés à ILLIES (tarif à la demi-journée)			
1 enfant à la ½ journée	11.73 €		
Garderie (forfait journée) pour tous	1.66 €		

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

Accueils Collectifs de Mineurs :

Aux enfants domiciliés à ILLIES + enfants du personnel communal et enseignants (tarif journée complète + prix du repas en plus). Voir grille tarifaire repas			
	Quotient familial de 0 à 500	Quotient familial de 501 à 900	Quotient familial supérieur à 901
1 enfant Forfait semaine	13.38 €	18.73 €	48.15 €
2 enfants et plus - 10% (prix par enfant) forfait semaine	12.04 €	16.85 €	43.34 €
Aux enfants non domiciliés à ILLIES (tarif journée complète + prix du repas en plus) Voir grille tarifaire repas			
Forfait semaine	58.85 €	74.90 €	96.30 €
Garderie (forfait journée)	1.66 €		

Le tarif comprend : le goûter, les transports, les activités et l'encadrement.

Ce tarif étant un forfait journalier, aucune déduction n'est applicable.

Les repas sont obligatoires (ils seront facturés automatiquement en plus avec la prestation accueil de loisirs).

Un supplément sera demandé pour les séjours camping soit 5.35 €/jour pour le petit déjeuner et le diner.

Les inscriptions en accueil collectif de mineurs se font uniquement à la semaine de vacances, au prorata du nombre de jours de fonctionnement

Moyens de paiement : chèques vacances, espèces, chèques bancaires, chèque CESU et e-CESU

En cas d'absences : les remboursements ne se font que sur présentation d'un certificat médical avec une carence de 2 jours.

Le coût du repas n'est pas déduit du remboursement.

Tout enfant inscrit la semaine complète, et qui change d'avis en cours de séjour, ne sera pas remboursé.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

Restauration scolaire :

Etant donné la mise en place de la tarification sociale et compte tenu de la récente actualisation tarifaire du prestataire API ORIGINE, Monsieur le Maire explique que seuls les tarifs des pique-niques peuvent être augmentés, comme suit :

- Tarif Pique-Nique enfant = 4.51 €
- Tarif Pique-Nique adulte = 4.65 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

6. TARIFICATION PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur le Maire propose de mettre en place une tarification sur la publicité extérieure à compter de 2025.

Une convention a été signée avec une entreprise travaillant déjà avec des communes voisines, qui s'occupera du « récolement » et des « relevés » préalables nécessaires à la tarification.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs définis dans l'article L.454-62 du Code des Impositions des biens et des services

Une majoration est possible dans les communes appartenant à un EPCI, Monsieur le Maire propose de ne pas l'appliquer.

De même, il propose une exonération pour les publicités et enseignes de moins de 7 m².

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT émet la remarque que ces tarifs ne sont pas très élevés.

Monsieur le Maire propose de réévaluer la chose si nécessaire au bout de la première année de tarification.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

7. PRISE EN CHARGE FINANCIERE BAFA – JEUNES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali DUMORTIER, adjointe aux accueils collectifs de mineurs.

Elle explique que la commune a décidé de prendre en charge, à hauteur de 600 € maximum, le BAFA, pour 3 jeunes de la commune.

En contrepartie, ces derniers signeront une convention les engageant à travailler au moins 15 jours pour les accueils collectifs de la commune.

Les frais engagés ont été prévus au budget 2024.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT demande comment les jeunes vont être choisis ? Madame Magali DUMORTIER lui répond qu'aucune discussion n'a été engagée à ce sujet pour l'instant, que cela sera vu rapidement.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

8. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de verser des subventions exceptionnelles aux deux associations suivantes :

- APE : projet de course en 2025 dénommée la « Illiloise » : entre 500 et 600 personnes (voire 1000). Projet porté par l'APE et le CSL.

Demande de subvention : 1000 €

- TEAM RABBIT : manifestation prévue en octobre - exposition de voitures anciennes

Demande de subvention : 500 €

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

9. SOLLICITATIONS FONDS DE CONCOURS MEL TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE, FONDS VERT PREFECTURE, FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe DURETZ qui évoque la nécessité de changer l'éclairage public restant qui n'a pas encore été passé en LEDS.

Des devis ont été réalisés auprès de la société EIFFAGE, comme suit :

- Passage en LEDS certains points d'éclairage public, coût : 238 650.19 € TTC
- Passage en LEDS éclairage stade, coût : 29 240.16 € TTC
- Eclairage terrain multisports, coût : 8640.43 € TTC
- Eclairage Grand Place (face Narval / Epicurieux), coût : 4411.92 € TTC
- Luminaire rue du Cimetière, coût : 1674.37 € TTC

Les dépenses seront fiscalisées par le biais de la FEAL.

Les économies réalisées permettront d'ajouter des lampadaires à certains endroits qui en sont dépourvus mais aussi de laisser des zones éclairées (tel que devant l'Epicurieux ou le Passage) plus tard.

Des dossiers de subvention peuvent être déposés auprès de la MEL, de la Préfecture et de la Fédération française de football, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer ces demandes.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

10. DENOMINATION PARC D'ACTIVITES ILLIES-SALOME

Monsieur le Maire évoque la nécessité de dénommer officiellement le parc d'activités Illies-Salomé, « Zone des Auvillers », comme la commune de Salomé l'a fait lors de son précédent Conseil Municipal.

Monsieur Daniel HAYART explique que le terme originel « Ouvilliers » signifiait à l'époque : « ensemble de villas romaines ».

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

11. ADOPTION REGLEMENT CIMETIERE / COLUMBARIUM / CAVURNES

Monsieur le Maire souligne le travail qui a été fait de manière conjointe par plusieurs élus (Madame Béatrice LEROUGE, Monsieur Philippe DURETZ, Monsieur le Maire) et par Madame Caroline DEKEYSER, secrétaire.

Madame Béatrice LEROUGE souligne la propreté du cimetière.

Monsieur Daniel HAYART rappelle l'importance de rajouter dans ce règlement le retrait des fleurs abîmées par le service technique, après la Toussaint.

Vote du Conseil Municipal sur ce règlement : unanimité

12. ZONES A FAIBLES EMISSIONS – CONCERTATION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Monsieur le Maire rappelle le contexte et les enjeux liées à cette concertation :

La zone à Faibles Emissions est un dispositif réglementaire destiné à diminuer des émissions de polluants atmosphériques, notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air local, afin de réduire les impacts de la pollution sur la santé des habitants et les usagers (travailleurs, étudiants, touristes, etc...) qui la traversent.

Dans ce cadre, la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a apporté des évolutions législatives, imposant de mettre en place une ZFE-m au plus tard le 31 décembre 2024 et devant couvrir la majeure partie de la population de l'EPCI, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Lors de la séance du 29 avril 2022, la Métropole Européenne de Lille a adopté une délibération fixant l'objectif d'appliquer la ZFE sur la totalité du périmètre métropolitain aux véhicules arborant les vignettes Crit'air 4,5 et Non Classés.

Toutefois, le 10 juillet 2023, le Comité ministériel identifiait la MEL comme étant un « territoire de vigilance » avec pour seule obligation, l'interdiction de circulation aux véhicules Non Classés sur le périmètre de la future ZFE.

Face à des obligations nationales et réglementaires évolutives et afin d'associer le public au choix d'un scénario, le MEL a initié une consultation citoyenne qui s'est tenue de janvier à février 2024, dont le bilan a été tiré lors de la séance du conseil du 19 avril 2024.

A cette occasion, le Conseil métropolitain a voté la poursuite de la procédure pour l'adoption d'une ZFE pour les véhicules Non Classés et aborant des vignettes Crit'air 4 et 5 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce projet doit désormais faire l'objet d'une participation réglementaire du public, qui est en cours jusqu'au 21 juillet 2024, et être soumis pour avis aux parties prenantes, conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de se positionner sur le sujet.

Vote du Conseil Municipal : Contre ce scénario proposé par la MEL à la majorité + 1 ABSTENTION (Monsieur Philippe DURETZ)

Le Conseil Municipal d'Illies n'est pas contre le principe de lutter contre la pollution atmosphérique mais estime que des solutions alternatives devraient être proposées, à savoir :

- Un déploiement des transports en commun dans les Weppes afin de se déplacer sans voiture
- La construction de la passerelle en mode doux afin de pouvoir traverser la RN 41 de manière plus sereine
- Une prime pour l'achat d'une voiture respectant les critères demandés

Ainsi les personnes dont les revenus sont les plus modestes (y compris les jeunes et les personnes âgées) seraient moins fortement pénalisées.

13. SUBVENTION RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS – MINISTERE DES ARMEES – OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

L'ensemble des élus présents sont d'accord pour voter cette délibération lors de cette séance.

Monsieur le Maire explique que le Ministère des armées doit obligatoirement donner son accord pour le déplacement du monument aux morts et que ce dernier subventionne à hauteur de 5000 € les communes rurales.

Des devis ont été réalisés pour le restaurer et le déplacer, son emplacement actuel étant très peu respecté actuellement, Monsieur le Maire propose de le mettre dans un meilleur endroit, il serait restauré mais aussi mis en valeur.

Certains élus renouvellent leur désaccord pour le déplacement de l'édifice.

Monsieur le Maire explique qu'une commission travaux sera prévue sur place et toutes les explications sur les travaux de ce monument seront données à cette occasion.

Il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du ministère des armées.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité

14. INFORMATIONS DIVERSES

- Projet PROTERAM, rue Maurice Bouchery.

Afin de valoriser le terrain, une voie centrale paraissait mieux appropriée, rien n'a été vendu, du fait des contraintes avec la desserte pour desservir l'arrière des jardins. Aucune demande de raccordement des riverains.

Deux propositions faites par PROTERAM, détaillées par Monsieur le Maire.

Proposition de Monsieur le Maire : validation de la parcelle en haut à droite avec de l'habitat partagé. Plusieurs points sont encore à revoir : stationnement, trottoirs.

Voirie qui sera ensuite refaite par la MEL rue Maurice BOUCHERY.

Monsieur le Maire souhaiterait également que PROTERAM se rapproche du propriétaire de la parcelle de l'autre côté de la rue Maurice Bouchery afin de bâtir, pour améliorer l'équilibre et la perception de l'espace publique.

- Vidéo des travaux de l'école proposée par Monsieur le Maire – explications
- Climatisation installée ce jour dans la salle vidéoprotection en mairie afin de garantir les serveurs.
- PPI MEL réunion vendredi dernier :
 - En 2024 : Aménagement de la rue du Calvaire face au bâtiment de la maison médicale.
 - En 2025 : Liaison vélo entre Illies et Aubers. Trois tronçons sont évoqués :
 - 1 - Le réaménagement du Hameau de Ligny le Grand
 - 2 - La connection Hameau et Aubers
 - 3 - La connection Hameau et Illies

La MEL propose ce projet pour la fin d'année.

- Question d'Olivier DELORY sur les locations de salle et leurs attributions.

Plus aucunes remarques ou questions ne sont formulées, Monsieur le Maire déclare la séance terminée à 21h27.

Le Maire,

La (ou les) secrétaire(s) de séance

